

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 25 janvier 2022 à 20H30

Etaient présents :

Philippe DELCOURT, Valérie FIEVET, Denis BERNARD, Patrice COUSIN, Perrine DEMAY, Gautier DHORDAIN, Aurore FERET, Yann GRAENICHER, Geoffrey INGELAERE, Chloé LEMAIRE, Lenna LE MOIGNE, Jean-François MAHIEU, Maeva GUENOT, Catherine GUILLAUD, Florence MUGGÉO, Gérald PADE, Véronique THOMAS, Appoline HOUPPE, Franck ROUX.

Excusés : M. Joseph BEGHIN pouvoir à M. Gérald PADE, Mme Véronique THOMAS pouvoir à Mme Valérie FIEVET, M Amaury didelot pouvoir à M Delcourt..

Secrétaire de séance : M. Denis BERNARD

Ordre du jour :

M le Maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Taxe habitation sur les logements vacants
- horaire d'ouverture de l'agence postale communale au public

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu des délibérations de la séance du 8 décembre 2021.

Celui-ci a été distribué & sur site internet de la commune.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

2. Projet d'aménagement de la place de la Liberté

Nous avons reçu les plans modifiés suite aux remarques de la dernière séance du conseil. M. le Maire souhaite un vote sur cette proposition avant de continuer la procédure des marchés publics. Les phases suivantes vont nous engager par rapport aux entreprises choisies. Il ne sera plus possible de changer sauf pour des modifications mineures.

Des éclaircissements sont apportés pour les 2 carrés d'espace vert devant l'église (plantation basse).

Un questionnement se pose sur la suffisance d'éclairage public. Un complément d'information sera demandé à la ccpc, pour positionner les lampadaires sur les plans.

Une préférence se dégage pour le stationnement en épi avec sens unique rue des Archers.

Afin de bien signaler la voirie, face à la mairie et agence postale, il est suggéré de mettre des poteaux amovibles en remplacement des pots de fleur à déplacer pour les manèges.

Double borne amovible de l'autre côté de la mairie.

Logo de Bachy au sol devant le monument aux morts.

2 prises au sol, électrique et eau, pour les manèges, voir positionnement des manèges.

Peut-être faut-il prévoir une place PMR supplémentaire, à l'arrière de la salle des fêtes pour un accès piéton en pente douce en passant par l'arrière de la salle des fêtes. Aujourd'hui prévu 4 places PMR pour 64 places de stationnement autour de la place ce qui est la norme.

La livraison du pellet aura lieu toutes les 6 semaines, il faudra prévoir le passage du camion de livraison jusqu'à la chaufferie qui sera construite à côté de l'église.

Que vont devenir les salles associatives des « petits poucets » ? Ne faut-il pas prévoir une extension des archives ?.

Il est prévu d'y accueillir le relais RAM.

Pour dégager la garderie le mercredi, il est prévu d'installer le RAM dans les locaux des « petits poucets » : une salle de jeux pour les enfants et un bureau pour recevoir le public..

Un panneau de signalisation sera installé pour indiquer la mairie et l'agence postale, là où il y avait le monument aux morts.

Grille ou pas grille ? la grille empêche l'accès aux bancs publics. Une grille basse pourrait éviter le vagabondage des chiens errants.

Les autres prochains travaux :

- Toiture SDF
- Réseau de chaleur

- Extension de la SDF et réaménagement des annexes

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

3. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'effacement du réseau d'éclairage public

Avec les travaux de la place, les réseaux d'éclairage publics aériens seront enfouis rue Pasteur, rue des Archers et place de la Liberté. La CCPC a la compétence pour l'éclairage public. Il faut donc une convention pour que la CCPC délègue sa compétence à la commune pour les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public décidés avec l'aménagement de la place et du centre bourg. La CCPC reprendra les ouvrages en gestion à l'issue des travaux..

Nous avons un devis de la FEAL pour 190 000 € TTC pour l'enfouissement des réseaux, montant qui paraît excessif. Une demande de subvention sera faite à la FEAL.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

4. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement d'un réseau de chaleur.

Après avoir réalisé l'étude de faisabilité relative au déploiement d'un réseau de chaleur, nous avons décidé de passer à la réalisation de ce réseau. Ce projet nécessitant une certaine technicité, nous avons contacté des prestataires pour une assistance à maîtrise d'ouvrage. Nous avons 2 propositions : FerestEnergies 30 612€ TTC et Themis 30 600€ TTC

Vu 2 réalisations de Thémis : Fenain et ...xx . Dans la proposition de Thémis, le dossier de permis de construire est compris.

La préétude de Ferest propose une chaudière pellets couplée avec une chaudière gaz, 2 fois plus puissante que la biomasse. M. le Maire n'est pas d'accord avec cette conclusion pour mettre une chaudière gaz plus puissante que la chaudière biomasse pour pallier les défaillances éventuelles de la biomasse. Il est préférable d'augmenter la possibilité de stockage d'eau chaude pour répartir sur les différents bâtiments

Décision du conseil : 14 voix « pour » pour le choix de la société THEMIS, 4 abstentions

5. Taxe habitation sur les logements vacants.

En septembre 2021, nous avons délibéré pour les logements vacants depuis plus 5 ans. La Loi a été modifiée, maintenant un logement est considéré « vacant » après 2 années et non 5. Il nous faut retirer la délibération de septembre et délibérer pour prendre en compte cette évolution de la Loi : passage à 2 ans.

Décision du conseil : Accord à l'unanimité

6. Horaire d'ouverture de l'agence Postale Communale.

Il est prévu d'ouvrir 21h par semaine. A savoir aujourd'hui théoriquement la Poste est ouverte 27 H par semaine.

La Poste ne va nous indemniser environ que 1 000€ par mois pour reprendre ces services. L'ouverture à 21h semaine sera déjà déficitaire pour le budget de la commune par rapport à l'aide fournie. En dehors de ces heures d'ouverture au public, le proposé aura au minimum 1/2h par jour pour clôturer les comptes.

Le Conseil souhaite une ouverture : -lundi matin, mardi matin et après-midi, mercredi matin, jeudi matin, vendredi matin et après-midi et samedi matin. Le matin s'entend de 9h à 11h30, l'après-midi de 14h à 17h.

Décision du conseil : Accord à l'unanimité

Clôture de la séance à 23h10